



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2025**



# SOMMAIRE

**CABINET**  
**Service administration générale**

# SOMMAIRE

°	DÉSIGNATION	Pages
<b>BUREAU DU 24 AVRIL 2025</b>		
<a href="#">1</a>	Appel offre ouvert : accord cadre pour des travaux de réparation et de réhabilitation des bâtiments du SDIS d'Indre-et-Loire – 10 lots	5
<a href="#">2</a>	Convention de partenariat entre le SDIS d'Indre-et-Loire et Sapeurs-Lipopette	5
<a href="#">3</a>	Convention de mise à disposition en mode autonome de l'application staying alive par le fonds pour le développement du bon samaritain (FBDS) au SAMU d'Indre-et-Loire et au SDIS d'Indre-et-Loire	5
<a href="#">4</a>	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS d'Indre-et-Loire	5
<a href="#">5</a>	Observatoire des services d'incendie et de secours – convention avec la DGSCGC et le SDIS d'Indre-et-Loire	5
<b>BUREAU DU 22 MAI 2025</b>		
<a href="#">6</a>	Appel offre ouvert : accord cadre « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le site du centre de formation du SDIS d'Indre-et-Loire »	6
<a href="#">7</a>	Appel offre ouvert : accord cadre « fourniture et livraison de pièce détachées pour les véhicules et engins du parc roulant du SDIS d'Indre-et-Loire »	6
<a href="#">8</a>	Vente de véhicule n°2 de 2025	6
<a href="#">9</a>	Cession du terrain du CIS de la Vallée Verte	6
<a href="#">10</a>	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	6
<a href="#">11</a>	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	6
<b>BUREAU DU 30 JUIN 2025</b>		
<a href="#">12</a>	Prise en charge exceptionnelle à la suite d'un décès en service	7
<a href="#">13</a>	B31 - Parc économique de la Haute Limouillère – offre d'acquisition par la société d'équipement de la Touraine (SET) des parcelles cadastrées section ZT N°S 8,10, 11(P), 166 et 317	7
<a href="#">14</a>	Cession à titre gratuit de l'ancien centre d'incendie et de secours de Sainte-Catherine de Fierbois	7
<a href="#">15</a>	Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'effets d'habillement et accessoires pour les SDIS de la région CVL et le SDIS 58	7
<a href="#">16</a>	Convention entre TMVL et le SDIS 37 relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés produits par le SDIS 37	7
<a href="#">17</a>	Autorisation d'ester en Justice au nom du SDIS 37	8
<a href="#">18</a>	Autorisation d'ester en Justice au nom du SDIS 37	8
<a href="#">19</a>	Autorisation d'ester en Justice au nom du SDIS 37	8
<a href="#">20</a>	Autorisation d'ester en Justice au nom du SDIS 37	8
<a href="#">21</a>	Autorisation d'ester en Justice au nom du SDIS 37	8
<a href="#">22</a>	Création du règlement de la condition physique et préservation du capital santé via l'activité	8
<a href="#">23</a>	Convention de fonctionnement pour le nouveau centre d'incendie et de secours de Sainte-Catherine de Fierbois	8
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2025</b>		
<a href="#">24</a>	Révision du SDACR	9
<a href="#">25</a>	Fermeture du CIS des Pins	9
<a href="#">26</a>	Fermeture du CIS de Saint-Nicolas des Motets	9
<a href="#">27</a>	Convention pluriannuelle de partenariat entre le département d'Indre et Loire et le SDIS 37 - avenant n°3	9
<a href="#">28</a>	Créances irrécouvrables	9
<a href="#">29</a>	Vote du compte de gestion 2024	9
<a href="#">30</a>	Compte administratif 2024	9
<a href="#">31</a>	Mise en oeuvre de la convention cadre entre la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et l'association française de téléassistance (AFRATA) au sein du SDIS 37	10
<a href="#">32</a>	Ajustements de l'organigramme	10
<a href="#">33</a>	Transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2025	10
<a href="#">34</a>	Définition du nombre annuel de semaines d'astreinte pouvant être réalisées et indemnisées par un SPV	10
<a href="#">35</a>	Modification des conditions de versement de l'indemnité de spécialité EAP	10

**RÉUNION DU BUREAU  
DU 24 AVRIL 2025**

**DOSSIER N° 1**

**APPEL OFFRE OUVERT – ACCORD CADRE POUR DES TRAVAUX DE REPARATION ET DE  
REHABILITATION DES BATIMENTS DU SDIS D’INDRE-ET-LOIRE – 10 LOTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés, y compris les modifications afférentes.

**DOSSIER N° 2**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS D’INDRE-ET-LOIRE ET SAPEURS-  
LIPOPETTE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la présente convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec l'association Sapeurs-Lipopette.

**DOSSIER N° 3**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EN MODE AUTONOME DE L’APPLICATION  
STAYING ALIVE PAR LE FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU BON SAMARITAIN (FDBS)  
AU SAMU D’INDRE-ET-LOIRE AU SDIS D’INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la présente convention de mise à disposition d'un accès à l'application Staying Alive par le FDBS.

**DOSSIER N° 4**

**AUTORISATION D’ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS D’INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus et de valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 5**

**OBSERVATOIRE DES SERVICES D’INCENDIE ET DE SECOURS –  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DGSCGC ET LE SDIS D’INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la présente convention de partenariat entre la DGSCGC et le SDIS d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 6**

**APPEL OFFRE OUVERT – ACCORD CADRE « FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN  
LIAISON FROIDE POUR LE SITE DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres, y compris les modifications afférentes.

**DOSSIER N° 7**

**APPEL OFFRE OUVERT – ACCORD CADRE « FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES  
DETACHÉES POUR LES VÉHICULES ET ENGINES DU PARC ROULANT DU SDIS D'INDRE-ET-  
LOIRE »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres, y compris les modifications afférentes.

**DOSSIER N° 8**

**VENTE DE VÉHICULES N°2 de 2025**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent :

- les ventes réalisées dans le cadre de la convention signée avec la société ALCOPA AUCTION pour un montant global de 50 350,00 €,
- la sortie de l'inventaire des biens vendus, dont le tableau détaillé figure en annexe, ainsi que le total des valeurs d'acquisition (654 487,11 €), amortissements cumulés (616 947,67 €) et valeurs nettes comptables (37 539,44 €).

**DOSSIER N° 9**

**CESSION DU TERRAIN CIS DE LA VALLEE VERTE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la présidente du conseil d'administration à accepter l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section ZI n°1285, sise 13 allée de la Tour Carrée à Truyes, d'une contenance de 5 000 m<sup>2</sup>, et à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente,
- de dire que les crédits nécessaires à l'établissement de cet acte sont prévus au budget du SDIS, chapitre 21, article 2111.

**DOSSIER N° 10**

**INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent d'indemniser la victime et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à cette indemnisation à hauteur de 240,00 €.

**DOSSIER N° 11**

**INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent d'indemniser les propriétaires et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à cette indemnisation à hauteur de 2 000,00 €.

**DOSSIER N° 12**

**PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE A LA SUITE D'UN DÉCÈS EN SERVICE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent que le SDIS prenne en charge financièrement le déplacement en train à Paris de l'épouse et des filles de l'adjudant-chef Franck GALLÉ, décédé en service, invitées à ce titre par le ministre de l'Intérieur à assister au défilé militaire du 14 juillet 2025.

**DOSSIER N° 13**

**PARC ÉCONOMIQUE LA HAUTE LIMOUGÈRE – OFFRE D'ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE (SET) DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZT N°S 8,10, 11(P), 166 ET 317**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la vente des parcelles ZT 8, ZT 10, ZT 166 et d'une emprise sur la parcelle ZT 11 représentant 5 806 m<sup>2</sup>, pour la somme de 296 520,00 €, que la rédaction de la promesse de vente soit confiée à l'étude de Me Martini, notaire à Fondettes, et que les frais inhérents soient à la charge de la SET, et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents correspondants.

**DOSSIER N° 14**

**CESSION À TITRE GRATUIT DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DE SAINTE-CATHERINE  
-DE-FIERBOIS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la cession à titre gracieux à la commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois des biens immobiliers tels que référencés ci-dessus, approuvent la désignation du notaire de la commune pour la rédaction de l'acte notarié formalisant cette cession, autorisent la sortie de ces biens du patrimoine du SDIS, et les écritures d'ordre correspondant à cette cession à titre gratuit. Enfin ils autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents y afférents.

**DOSSIER N° 15**

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES  
D'EFFETS D'HABILLEMENT ET ACCESSOIRES POUR LES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL  
DE LOIRE ET LE SDIS DE LA NIEVRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'effets d'habillement et d'accessoires avec les SDIS de la région Centre – Val de Loire ainsi que le SDIS de la Nièvre, à exécuter le marché à hauteur des besoins propres au SDIS 37, conformément aux clauses contractuelles, ainsi qu'à signer les reconductions, modifications ou résiliations éventuelles. Ils désignent le représentant de la commission d'appel d'offres à représenter le SDIS37 lors des CAO du groupement de commandes, Ils autorisent enfin le président du conseil d'administration du SDIS du Loir-et-Cher à signer et notifier le marché à l'issue de la procédure.

**DOSSIER N° 16**

**CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE  
RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS  
PRODUITS PAR LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention ainsi que tous les documents déclinant de la mise en œuvre de la convention, et de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 article 6284.

**DOSSIER N° 17**

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus, et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**DOSSIER N° 18**

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus, et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**DOSSIER N° 19**

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus, et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**DOSSIER N° 20**

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus, et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**DOSSIER N° 21**

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus, et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**DOSSIER ° 22**

**CRÉATION DU RÈGLEMENT DE LA CONDITION PHYSIQUE ET PRÉSERVATION DU CAPITAL SANTÉ VIA L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent le règlement départemental de la condition physique et préservation du capital santé via l'activité physique du SDIS 37.

**DOSSIER N° 23**

**CONVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE NOUVEAU CENTRE DE SECOURS DE  
SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent les modalités de conventionnement telles que définies en annexe, et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents y afférents.

#### **DOSSIER N° 24**

### RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, adoptent la révision du SDACR d'Indre et Loire telle que présentée en annexe.

#### **DOSSIER N° 25**

### FERMETURE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PINS (CIS PINS)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité décident de fermer au 1er juillet 2025, et de modifier la couverture opérationnelle des communes de Cléré les Pins, Mazières de Touraine, Ambillou et Courcelles de Touraine.

#### **DOSSIER N° 26**

### FERMETURE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS (CIS SNM)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité décident de fermer le CIS Saint-Nicolas des Motets au 1<sup>er</sup> juillet 2025 et de modifier la couverture opérationnelle des communes de Saint-Nicolas des Motets, Autrèche, Morand, Dame-Marie-les-Bois et de Saunay.

#### **DOSSIER N° 27**

### CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE ET LOIRE - AVENANT N°3 PROLONGATION A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024

**APRÈS** en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent l'avenant à la convention 2022-2024 entre le SDIS 37 et le conseil départemental, et autorisent la présidente du conseil d'administration du SDIS à le signer.

#### **DOSSIER N° 28**

### CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

**APRÈS** en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité d'accepter l'admission en non-valeur pour les montants présentés, et d'imputer la dépense correspondante, soit 21,62 € à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget, de prendre en compte les montants de créances éteintes présentés à hauteur de 6 463,26 €, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6542 « Créances éteintes » du budget, d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

#### **DOSSIER N° 29**

### VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le compte de gestion dressé par le payeur départemental pour l'exercice 2024.

#### **DOSSIER N° 30**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le compte administratif de l'exercice 2024.

#### **DOSSIER N° 31**

### MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES (DGSCGC) ET L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE TÉLÉASSISTANCE (AFRATA) AU SEIN DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, actent l'application de la convention cadre entre la DGSCGC et l'AFRATA pour les opérations de secours effectuées par le SDIS 37 à la demande des sociétés de téléassistance représentées par l'AFRATA et valident le cahier des charges définissant les relations entre les sociétés de téléassistance représentées par l'AFRATA et le SDIS 37.

**DOSSIER N° 32**

**AJUSTEMENTS DE L'ORGANIGRAMME**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité valident les ajustements proposés de l'organigramme.

**DOSSIER N° 33**

**TRANSFORMATIONS DE POSTES BUDGÉTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent les transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2025 et l'inscription des crédits nécessaires au budget du SDIS d'Indre et Loire.

**DOSSIER N° 34**

**DÉFINITION DU NOMBRE ANNUEL DE SEMAINES D'ASTREINTE POUVANT ÊTRE RÉALISÉES ET INDEMNISÉES PAR UN SPV**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, arrêtent le nombre de semaines d'astreintes pouvant être réalisées et indemnisées par un même sapeur-pompier volontaire.

**DOSSIER N° 35**

**MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE SPÉCIALITÉ EAP**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, valident la modification des conditions de versement de l'indemnité de spécialité EAP.

---

*Tous droits de reproduction réservés*

*Pour copie conforme :*

*La cheffe de cabinet*

**SIGNE**

*Marie-Cécile SIBILLE*

---

*Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.*

*Recueil publié le*